

# 28 septembre 2019

## Journée internationale pour le droit à l'avortement. Ici et partout !

**Le droit à l'avortement, pierre angulaire de la lutte de libération des femmes, n'est toujours pas acquis dans de nombreux pays. Là où il est gagné, un retour en arrière est toujours possible à l'image des tentatives pour l'interdire aux Etats-Unis, ou en Europe ces dernières années. 47 000 femmes sont mortes dans le monde en 2018 des suites d'un avortement clandestin ! Les luttes existent et permettent à nombre de femmes d'y avoir enfin accès, de le préserver ou même de l'améliorer. C'est pourquoi Solidaires appelle le 28 septembre à participer à toutes les mobilisations organisées pour réaffirmer notre attachement à ce droit fondamental.**

**DROIT À L'IVG**

**UN ENFANT  
SI JE VEUX  
QUAND JE VEUX  
AVEC QUI JE VEUX**

Union  
syndicale  
**Solidaires**

### Des freins et des menaces persistantes

Fermetures de centres de proximité liées aux restructurations hospitalières (plus de 130 établissements de santé pratiquant l'IVG ont été fermés entre 2001 et 2011), maintien de la clause de conscience des médecins, modification d'octroi des subventions publiques aux associations et notamment pour le Planning Familial entraînant leur baisse dans plusieurs régions, résurgence des mouvements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades. En juin, les sénateurs ont supprimé un amendement prolongeant le délai de recours à l'IVG de 12 à 14 semaines. Pourtant, l'éloignement géographique de certains centres, la découverte tardive d'une grossesse, les situations de violence donnant lieu à une grossesse ou la clause de conscience de certains médecins – invoquée pour refuser de pratiquer des IVG – sont autant de raisons qui peuvent amener une interruption de grossesse tardive. Chaque année, entre 3 000 et 5 000 femmes vont avorter à l'étranger pour cause de dépassement de délai, principalement en Espagne ou aux Pays-Bas (où les délais d'IVG vont respectivement jusqu'à 22 et 24 semaines de grossesse). Celles qui n'ont pas les moyens de se rendre à l'étranger sont alors confrontées à une grossesse non désirée.

**Solidaires réaffirme la nécessité d'une prise en charge de proximité, simplifiée, gratuite et confortable de l'IVG et exige l'arrêt de toutes les politiques austéritaires qui entravent l'accès de toutes les femmes à l'avortement. Nous exigeons :**

- l'abrogation de la loi « ma santé 2022 » (entraînant fermetures de service et d'hôpitaux)
- le maintien et le développement des services publics sur tout le territoire
- un centre IVG dédié par hôpital pour toutes les femmes avec le choix de la méthode
- la suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG
- l'application ferme de la loi contre le délit d'entrave
- l'allongement du délai légal
- et des moyens pérennes pour les associations.

**L'union syndicale Solidaires soutient toutes les femmes qui se battent, partout dans le monde, pour pouvoir décider si elles veulent ou pas un enfant.**

**Nous appelons aux manifestations du 28 septembre organisées sur tous les territoires.**

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Union syndicale Solidaires - 31 rue de la Grange aux Belles - 75 010 Paris.  
www.solidaires.org - fb : @USSolidaires - twt : @UnionSolidaires  
contact@solidaires.org - instagram : union\_solidaires